

DÉPARTEMENT  
LOZÈRE  
MAIRIE DE MARCHASTEL

ARRONDISSEMENT  
Mende

CANTON  
Nasbinals

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

du 16/12/19

**Nombre**

de conseillers en exercice	7
de présents	6
de votants	6

L'an deux mille dix neuf et le 16 décembre à 14 heures, le Conseil Municipal de la commune de MARCHASTEL, étant réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Eric MALHERBE.

**Objet**

Durée de l'amortissement  
sur le budget de la  
commune pour les Fonds de  
Concours

Étaient présents : MMS, Nicolas BOISSONNADE, Roger BRUN, Valérie CHAYLA, Eric MALHERBE, Jacques THIOT, Urbain VIGIER

Absents : Mr Nicolas PERRET

Il est procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général de Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : M. Roger BRUN ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Monsieur le Maire indique au conseil municipal qu'il y a lieu de fixer la cadence d'amortissement pour les fonds de concours.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide :

- que la durée d'amortissement pour les fonds de concours sera fixée à 1 an.
- que cet amortissement se fera sur le budget principal M14 de la commune.
- que les écritures nécessaires seront réalisées sur le même exercice que l'exécution des travaux.

NOTA- Le Maire certifie que la convocation du Conseil avait été faite le 03/12/2019

Pour extrait conforme au  
registre

Fait à MARCHASTEL le  
16/12/2019

Le Maire



Acte rendu exécutoire, après  
dépôt ou transmission en  
Préfecture le 17/12/2019  
et publication ou notification  
le 17/12/2019

Ainsi fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits.

Au registre sont les signatures des membres présents

Pour extrait conforme au registre

Fait à Marchastel le 16/12/2019

Le Maire,